## La rénovation énergétique

lundi 7 septembre 2020

@cnl59-non commercial



A ce jour, les passoires thermiques (classées F et G) représentent près de 5 millions de logements dont 17 % des résidences principales.

Il est néanmoins nécessaire de souligner "l'imperfection" du diagnostic énergétique.

Ce dernier deviendra contestable devant les tribunaux le 1er juillet 2021. En effet, beaucoup d'entreprises, peu sérieuses, ont "bâclé" les travaux.

Malgré cela, seulement 30 dossiers ont été déposés en justice pour 100 millions de fraudes prouvées. C'est encore trop peu surtout si l'on met en lumière le fait qu'il y a sans doute bien plus de fraudes !

Jusqu'à présent les résultats des rénovations énergétiques sont décevants.

L'Agence de la transition écologique, dans son bilan 2019, déplore que 75% des travaux d'un montant de 10 000 € n'améliorent même pas la classe énergétique.

Pour relancer ce projet, il va falloir être ambitieux et trouver les investissements, publics et privés nécessaires. Cela équivaut à 90 milliards d'euros jusque 2040 !

Dans un premier temps, les rénovations devront débuter sur les logements de catégories

F et G puis, dans un second temps, les logements D et E. Sans oublier, les bâtiments publics, le tertiaire et les commerces.

Il devient urgent d'inscrire dans le temps des scénarios précis et contraignants.

Les espérances de tout cela sont bien sûrs, des économies et des emplois.

En effet, si les travaux sont importants et que les logements classés actuellement F et G deviennent des logements A, B ou C, cela pourrait représenter 1100 € d'économie par logement et par an ainsi que la création de 34 000 emplois à long terme.